



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à		€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		

MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à		€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		

LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à		€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		

FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à		€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		

TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à		€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

www.fnaim.fr

TRANCHE NON CUMULABLE, POURCENTAGE HONORAIRES S'APPLIQUE SUR LE PRIX DE VENTE

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} TVA au taux en vigueur de % incluse.
^{1/} Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au / /